

République Française
Département de la Loire
Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 02 AVRIL 2024
20 heures 30

OBJET :

02/04/2024 N°7
BUDGET ACTIVITÉS COMMERCIALES :
AFFECTATION DU RÉSULTAT
D'EXPLOITATION 2023

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 24 avril 2024

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET
Absent ayant donné mandat : Franck POLLET à Chantal PAIRE
Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal PAIRE

BUDGET ACTIVITÉS COMMERCIALES : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2023

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de M. Gilbert VARRENNE, Maire, après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, constatant un excédent d'exploitation de 7 327,24 € et un résultat de clôture de 13 406,00 € :

► **Décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture comme suit :

* Compte 1068	Autres réserves	6 307,59 €
* Compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	7 098,41 €

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Chantal PAIRE

Publication en ligne le 24 AVR. 2024



Chantal